



Procès-verbal Séance du 5 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le cinq avril, le conseil municipal de la commune de Massignieu de Rives, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Didier VINETTE, Maire.

Étaient présents : Alain CAROTTE, Olivier CAMUS, Stéphanie SAVEY, Fabrice CARTONNET, Benjamin CONDAT, Fabrice DUBOULOZ-MONET, Jocelyne FROMENT, Eric FULGET, Sandrine NADAL.

Étaient excusés : Yannick RIOU, (pouvoir Olivier CAMUS), Jean-Marc COLIN (pouvoir à Jocelyne FROMENT), Sylvie DAGAND, Daniel PAILLARD (pouvoir à Alain CAROTTE), Adeline TURELLO (pouvoir à Sandrine NADAL).

Secrétaire de séance : Benjamin CONDAT

Objet : approbation du PV de séance du 7 février 2023

Le PV de séance du 7 février 2023 est approuvé à l'unanimité.

Objet : Evaluation libre de l'attribution de compensation relatif à la GEMAPI : approbation du rapport de la CLECT

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la Communauté de communes Bugey Sud est compétente au titre de la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations. A ce titre, la Communauté a choisi d'instaurer la taxe GEMAPI afin de financer cette compétence.

Or, la Communauté de communes avait procédé à une réduction des attributions de compensation consécutivement au transfert de compétences rivières et GEMAPI intervenus depuis 2014. Afin d'éviter que les communes qui avaient vu leur attribution de compensation diminuer au titre du transfert de la GEMAPI, subissent à la fois cette réduction d'attribution de compensation et l'imposition à la taxe, il a été proposé que les attributions de compensation soient révisées pour annuler les charges transférées au titre de la GEMAPI.

De fait, La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) réunie le 10 novembre 2022 a donc proposé une révision libre des attributions de compensation des communes afin de tenir compte de l'annulation des charges transférées au titre de la GEMAPI.

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** l'évaluation libre de la CLECT du 10 novembre 2022 concernant l'annulation des charges transférées au titre de la GEMAPI.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Objet : distraction et application du régime forestier

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que dans le cadre de la vente d'une parcelle à David CONDAT, cette parcelle doit être distraite du régime forestier et en contrepartie une autre parcelle doit être appliquée au régime forestier.

Parcelles à appliquer au régime forestier :

Commune de situation	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface de la parcelle cadastrale (en ha)	Surface proposée à l'application du RF (en ha)
Massignieu De Rives	A	979	CORBIERE	2.4504	2.4504
TOTAL					2.4504

Parcelles à distraire du régime forestier :

Commune de situation	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface de la parcelle cadastrale (en ha)	Surface à distraire du RF (en ha)
MASSIGNIEU DE RIVES	A	1100	DERRIERE SAINT ROCH	5.5608	0.3800
TOTAL					0.3800

Le conseil municipal approuve à l'unanimité :

Objet : Convention de partenariat pour la gestion des infrastructures fluviales sur le Rhône sur le territoire de la communauté de communes Bugey Sud

- ✓ Axe 1 du projet de territoire : redynamiser le territoire et renforcer son attractivité résidentielle, économique et touristique.
- ✓ Axe 2 du projet de territoire : préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire.

- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.

M. le Maire expose :

Les infrastructures fluviales généralement situées sur des secteurs d'élargissement voient un envasement progressif qui fait évoluer les milieux et perturbe les usages.

La question de la gestion de cet envasement des infrastructures fluviales est évoquée depuis bientôt 10 ans.

Aujourd'hui, la communauté de communes de Bugey Sud et ses communes concernées souhaitent engager une étude pour définir des aménagements et un mode de gestion durable de ces sites.

Pour se faire, la communauté de communes Bugey Sud propose de conventionner conjointement avec les communes concernées pour le recrutement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage en charge de piloter les études relatives à la gestion des infrastructures fluviales.

La convention a pour objet de définir les conditions administratives, techniques et financières du partenariat associant la communauté de communes Bugey Sud et les communes de Massignieu-de-Rives et de Murs-et-Gélignieux pour la conduite d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la gestion des infrastructures fluviales sur le Rhône sur Bugey Sud.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

	Dépenses € TTC		Recettes € TTC
AMO	24 000,00 €	CNR	17 500 €
Études complémentaires	11 000 €	CCBS	5 834,00 €
		Massignieu-de-Rives	5 833,00 €
		Murs-et-Gélignieux	5 833,00 €
TOTAL	35 000,00 €	TOTAL	35 000,00 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Objet : Nomination des représentants à la commission de contrôle des listes électorales

M. le Maire explique à l'assemblée que la Préfecture demande un renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales tous les 3 ans.

En 2020, les membres nommés étaient :

- 1 conseillère municipale : Jocelyne FROMENT
- 1 déléguée de l'administration : Sandrine CAROTTE
- 1 délégué du tribunal judiciaire : Franck BRETON

M. le Maire propose de reconduire les mêmes personnes et d'ajouter Laurie CAMUS en suppléante du délégué du tribunal judiciaire.

Ces noms seront communiqués à la Préfecture qui nous informera du choix qui sera fait.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

- **Compte administratif 2022 Commune**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Mandats émis
011	Charges à caractère général	199 557.42
012	Charges de personnel, frais assimilés	209 881.02
014	Atténuation de produits	10 156.00
65	Autres charges de gestion courante	133 464.37
66	Charges financières	444.00
67	Charges exceptionnelles	3 408.84
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		556 911.65

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Titres émis
013	Atténuation de charges	1 051.54
70	Produits services, domaine et ventes divers	96 092.75
73	Impôts et taxes	365 476.36
74	Dotations et participations	122 889.92
75	Autres produits de gestion courante	22 456.66
77	Produits exceptionnels	9 382.20
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		617 349.43

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Mandats émis
16	Emprunts et dettes assimilées	12 471.55
20	Immobilisations incorporelles	9 846.96
21	Immobilisations corporelles	294 985.99
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		317 304.50

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Titres émis
10	Dotations, fonds divers et réserves	21 168.63
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 351.34
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		22 519.97

Approuvé à l'unanimité.

- Compte administratif 2022 Base de Loisirs

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Mandats émis
011	Charges à caractère général	40 891.38
65	Autres charges de gestion courante	445.00
67	Charges exceptionnelles	545.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		41 881.38

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Titres émis
70	Produits services, domaine et ventes divers	73 598.48
75	Autres produits de gestion courante	5 000.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		78 598.48

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Mandats émis
16	Emprunts et dettes assimilés	247.98
21	Immobilisations corporelles	85 111.55
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		85 359.53

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Titres émis
1068	Excédents de fonctionnement capitalisé	1 049.32
165	Dépôts et cautionnements reçus	868.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 917.32

Approuvé à l'unanimité.

- Compte administratif 2022 Assainissement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Mandats émis
011	Charges à caractère général	24 958.85
66	Charges financières	3 032.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		27 990.85

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Titres émis
70	Produits services, domaine et ventes divers	71 174.85
74	Subventions d'exploitation	74 555.62
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		145 730.47

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Mandats émis
16	Emprunts et dettes assimilés	7 779.00
21	Immobilisations corporelles	503 090.47
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		510 869.47

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Titres émis
16	Emprunts et dettes assimilées	380 000.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		380 000.00

Approuvé à l'unanimité.

- **Budget Primitif 2023 Commune**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	348 500.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	257 500.00
014	Atténuation de produits	11 000.00
65	Autres charges de gestion courante	225 386.88
66	Charges financières	500.00
67	Charges exceptionnelles	1 000.00
023	Virement à la section d'investissement	368 376.35
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 212 263.23

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits services, domaine et ventes divers	184 500.00
73	Impôts et taxes	180 000.00
731	Fiscalité locale	171 000.00
74	Dotations et participations	103 740.00
75	Autres produits de gestion courante	27 700.00
002	Résultat reporté	545 323.23
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 212 263.23

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	12 000.00
20	Immobilisations incorporelles	30 000.00
21	Immobilisations corporelles	400 781.35
001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	304 584.21
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		747 365.56

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	34 875.00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	36 794.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisé	304 584.21
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 736.00
021	Virement de la section de fonctionnement	368 376.35
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		747 365.56

Approuvé à l'unanimité.

- **Budget Primitif 2023 Base de Loisirs**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	
65	Autres charges de gestion courante	
67	Charges exceptionnelles	
023	Virement à la section d'investissement	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits services, domaine et ventes divers	
74	Dotations et participations	
75	Autres produits de gestion courante	
002	Résultat reporté	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000.00
21	Immobilisations corporelles	359 225.36
001	Solde d'exécution négatif reporté	84 491.53
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		444 716.89

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Montant
1068	Excédents de fonctionnement capitalisé	84 491.53
021	Virement de la section de fonctionnement	359 725.36
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		444 716.89

Approuvé à l'unanimité.

- **Vote des taux d'imposition 2023**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il faut procéder au vote des taux des impôts locaux pour l'année 2023.

Le conseil municipal décidé de retenir les taux suivants pour l'année 2023 :

- Taxe foncière (bâti) 25.52 %
- Taxe foncière (non bâti) 34.85 %
- Taxe d'habitation 10.84 %

Approuvé à l'unanimité.

Objet : vote de l'attribution des subventions aux associations

Ce point demande des éclaircissements et il est donc reporté au prochain conseil municipal.

Objet : modification du règlement cantine-garderie 2023

Mme l'adjointe en charge du scolaire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de modifier le règlement intérieur de la cantine-garderie 2023 notamment les délais de réservations ou d'annulations.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Affaires diverses :

- Antenne Free : une antenne va être installée pour couvrir une zone blanche. Le terrain ciblé est une parcelle appartenant à Olivier CAMUS.
- Changement du logo de la Commune :



La séance est levée vers 22 heures 30



**Le Maire,
Didier VINETTE**

**Le secrétaire de séance,
Benjamin CONDAT**